

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 FEVRIER 2026 A 19h (Salle du Conseil Municipal - Mairie)

Présents : M. Eric MARTIN (Maire), M. Philippe PATEY, Mme Danielle BONNIN, Mme Valérie POIGNANT, M. François NGUYEN LA, Mme Alexandra ROUCHER et M. Jean-Luc CHATRY (Adjoints), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), M. Pierre BAZIN, Mme Aurélie BERGER, M. Olivier BEULET, M. Christophe DELAVault, M. Julien MACOUIN, Mme Marie-Odile MATHIEU, Mme Sandrine MORIN, M. François MORISSET, M. Yannick QUINTARD, Mme Florence SAINT-LYS et Mme Catherine SIMON (Conseillers Municipaux).

Absents excusés donnant pouvoir : M. Benoit COQUELET donne pouvoir à Mme Valérie POIGNANT, M. Jacques DESCHAMPS donne pouvoir à M. Philippe PATEY, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe DELAVault, Mme Jocelyne JEAN donne pouvoir à Mme Florence SAINT-LYS, Mme Catherine LACROIX-KARIDA donne pouvoir à Mme Aurélie BERGER, Mme Séverine LAFLEUR donne pouvoir à M. Olivier BEULET, M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. Jean-Luc CHATRY, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD donne pouvoir à Mme Danielle BONIN.

Secrétaire de séance : Julien MACOUIN

Assistent : Messieurs Eric EPRON, Alexis ROUSSEAU, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

M. le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers, au public, au correspondant de presse, ainsi qu'à M. Matthieu BROSSARD, Directeur de « La Case », et Mme Line OBLE, Administratrice de « la Case »

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

M. Julien MACOUIN est désigné secrétaire de séance. Le secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint et confirme la validité des procurations

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 16 décembre 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 :

- Décisions du 17 décembre 2025 :
 - Signature avec l'entreprise ATELIER 86 d'Ayron, d'un devis d'un montant de 329.00 € HT, soit 394.80 € TTC, pour l'acquisition d'une scie radiale avec laser pour les services techniques ;
 - Signature avec l'entreprise ECALE METALLERIE d'Ayron, d'un devis d'un montant de 1 030.00 € HT, soit 1 236.00 € TTC, pour l'achat de jardinières (à installer devant le « Cheval Blanc »)

M. le Maire accueille M. Matthieu BROSSARD, Directeur de « La Case » et Mme Line OBLE, Administratrice de « la Case » Il leur laisse la parole pour présenter les célébrations du 50^{ème} anniversaire du Centre Socioculturel « La Case » et l'édition 2026 de « Vouillé en fête ».

M. BROSSARD se présente et rappelle l'historique de « La Case » et de « Vouillé en fête ». Pour les 50 ans de « la Case », l'idée est d'organiser des temps autour de témoignages et de souvenirs, en fouillant dans les archives, vieilles images. M. BROSSARD procède à la projection de photos anciennes de « La Case » des années 70. Trois dates sont proposées pour inciter les habitants à venir témoigner de leurs souvenirs : les 26/27/28 mars, avec une permanence qui aura lieu au centre socioculturel. L'idée est de garder des traces des souvenirs des habitants pour qu'ensuite les bénévoles réalisent un film ayant une partie « témoignages » et une partie « images », en récréant des images d'époque, des années 70. La partie film est plus axée sur l'histoire de Vouillé .

M. BROSSARD signale qu'auront également lieu 3 séances de « cinéma en plein air » cet été (trois vendredis soirs) ; M. le Maire indique qu'il serait souhaitable qu'une séance ait lieu à Vouillé (la dernière séance ayant eu lieu à Vouillé il y a 2/3 ans)

En septembre est prévue une soirée « exposition » avec des diapositives autour d'anecdotes et la réalisation d'un repas « rétro » des années 70.

Concernant « Vouillé en fête », dont ce sera la 5^e édition en 2026, une exposition va avoir lieu dès le mois d'avril 2026. M. BROSSARD indique qu'en terme d'arts de rue, « Vouillé en fête » fait partie des deux plus grosses programmations de la Vienne avec les « Expressifs » à Poitiers.

Pour cette édition 2026, la manifestation aura lieu sur 2 jours, les 12 et 13 juin. Le 12 juin dès 18h une programmation pro ou amateur sera proposée avec un repas géré par les bénévoles et une fanfare (prévue sur les 2 jours). Le spectacle du vendredi soir est un clown portugais dénommé « Léandre », et aura lieu sur le square.

Le 13 juin, la fanfare sera toujours présente ainsi qu'un spectacle du clown « Frigo », qui veut monter sur la lune et l'après-midi, un groupe dénommé les « Urbaindigènes » composé de charpentiers et de gymnastes. Il y a la volonté d'associer les écoles, les habitants, pour participer au montage de la structure en bois. La réunion technique avec les services techniques a lieu le 18/02.

La manifestation se terminera par deux concerts, avec des groupes locaux.

Mme A. ROUCHER demande si des hébergements sont prévus ; M. BROSSARD indique qu'une communication à destination de la population sera faite pour héberger bénévolement les artistes. Une réunion est également prévue avec les commerçants de Vouillé le 2 mars prochain.

M. le Maire demande le coût de la manifestation ; M. BROSSARD indique que la commune participe à hauteur de 10 000 euros, pour un coût final de 28 000 euros sur 2 jours. Une participation de 180 euros est demandée aux commerçants.

M. F. MORISSET énonce qu'il y a la volonté de demander aux commerçants de proposer de la nourriture accessible à tout le monde du point de vue tarif. M. BROSSARD demande aux commerçants des tarifs de 10/12 euros pour les repas.

M. F. MORISSET indique que les artistes arriveront le vendredi et qu'il est nécessaire d'insérer cet événement dans la vie communale sans perturber les événements récurrents, notamment le marché du samedi.

M. BROSSARD remercie les élus de l'équipe sortante qui ne se représentent pas ainsi que le DGS, Eric EPRON, avant de quitter la salle.

FINANCES

- **Affectation des Résultats**

M. le Maire rappelle que le débat d'orientations budgétaires s'est tenu le 16 décembre dernier et indique qu'une panne informatique (logiciel « HELIOS ») a affecté le service de gestion comptable de Poitiers empêchant la validation du Compte Financier Unique (CFU).

Seule l'affectation des résultats 2025 a pu être validée manuellement.

Le Budget Primitif 2026 peut donc être proposé au vote, mais sans mettre en parallèle le CFU, qui devra être présenté au mieux lors du prochain conseil municipal du 3 mars prochain, ou par la nouvelle équipe, après les élections. Le report de la délibération relative au CFU est donc acté.

M. le Maire présente tout d'abord l'affectation des résultats ; il débute par le résultat de fonctionnement 2024 avec un résultat de 972 697,49 €, avec un report en fonctionnement (002) de 834 606,65 € et un virement à la section d'investissement (1068) de 138 090,84 €. Le résultat de clôture 2024 était de - 4 384,79€.

Pour 2025, le résultat de fonctionnement est en excédent de 774 229,81 € et en investissement le déficit est de 1 138 829,30 €, avec peu de recettes (634 618,43 €)

Au 31/12/2025, compte tenu des reports 2024, le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 1 608 836,46 € et en investissement présente un déficit de 1 143 214,09 €. Le résultat de clôture des deux sections est de 465 622,37 €. Avec les RAR d'investissements de 157 443,90 €, le besoin de financement s'élève à 985 770,19 €.

Le résultat global de fonctionnement est de 1 608 836,46 € ; il est proposé au conseil municipal de reporter en fonctionnement (002) 623 066,27 €, d'affecter obligatoirement en investissement (1068) 985 770,19 € et de reporter en 001 le déficit d'investissement de 1 143 214,09 €.

Les résultats de 2025 sont le fruit d'efforts de gestion conséquents menés ces dernières années, qui permettent de dégager un autofinancement significatif pour le financement des investissements.

M. le Maire propose au vote de l'assemblée délibérante l'affectation des résultats 2025, qui, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité

- Le BP 2026 (sans les résultats 2025) :

Dépenses de fonctionnement :

M. le Maire indique que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 063 891,27 €, en augmentation de 3,22 % par rapport à 2025 (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement).

Chapitre 011 (Charges à caractère générale) : inscription proposée de 885 750 €

- Article 60 (achats et variation des stocks) inscription de 481 500 euros (+6.29%) avec une augmentation des charges liées aux fluides et gaz.
- Article 60623 (alimentations) : augmentation de 7000 euros liés aux facturations pour les écoles (prestataire API)
- Article 60632 : augmentation de 13 000 euros pour les travaux au gymnase des Maillots.
- Article 61 (services extérieurs) : inscription de 205 900 euros, en baisse de 7.42% ; M. le Maire indique qu'en 2025 a été réalisé le tableau de classement des voies pour 8 364 euros et la mise à jour de l'adressage pour 1 348,12 euros, raisons pour lesquelles l'inscription est en baisse pour le BP 2026. L'entretien du jardin de la succession BOINE avec le prestataire a été stoppé (contrat arrivé à

expiration) en 2025, ce qui induit une baisse des crédits de 4 000 euros ainsi qu'une diminution des crédits liés aux assurances (6161) pour tenir compte de l'assurance des biens et œuvres de Mme BOINE (31 000 euros inscrits au lieu de 40 000) car le réalisé n'a été finalement que de 20 730.33 euros.

- Article 62 (autres services extérieurs) : baisse de 7,59% à 167 350 euros au lieu de 181 000 euros ; M. le Maire indique que cette baisse est liée essentiellement à la fin des temps d'activités périscolaires
- Article 6238 : 55 000 euros sont inscrits au lieu de 75 000 en 2025. Il y a également une baisse de la rémunération des honoraires car en 2025 était réalisé le DUERP (Document Unique des Risques Professionnels) qui est achevé. Néanmoins, à noter une augmentation du coût des augmentations d'urbanisme par la CCHP (de 12 000 à 18 000 euros inscrits en 2026), liée à la hausse des permis de construire, déclarations préalables...
- Article 63 (impôts, taxes et versements assimilés) : Hausse de 6.90 % à 31 000 euros.

Chapitre 012 (Charges de personnels et frais assimilés) : 1 800 000 euros sont inscrits au lieu de 1 685 000 euros en 2025 ; M. le Maire explique que cette augmentation est liée à l'arrivée du nouvel adjoint au DGS, qui fait le tuilage en vue du départ à la retraite du DGS Eric EPRON au 1^{er} septembre ainsi qu'au recrutement de 8 agents recenseurs et l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité.

Chapitre 014 (Atténuations de produits) : 1 500 euros sont inscrits, liés au reversement de la taxe de séjour à la CCHP.

Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : M. le Maire propose d'inscrire 278 100 euros, en baisse de 3.75% par rapport à 2025 ; ce chapitre comprend les indemnités des élus, la participation à Energies Vienne et la subvention au CCAS qui passe de 8 000 à 16 000 euros ; M. le Maire indique qu'une réflexion sera à mener par la nouvelle équipe, pour les dépenses du CCAS, notamment sur le repas des aînés de Vouillé qui augmente tous les ans. Il précise toutefois que ce moment de convivialité est important mais qu'il faudra étudier sous quelle forme il devra être maintenu.

Chapitre 66 (Charges financières) : inscription de 36 500 euros, en baisse de 18%, correspondant aux intérêts d'emprunts.

Chapitre 68 (Dotations provisions semi-budgétaires) : inscription de 1000 euros, M. le Maire demande la signification de cette inscription. Mathias GIRAUD, responsable des Finances, répond que c'est une provision pour les créances non recouvrées depuis plus de 2 ans.

Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : 930 941.27 euros sont versés à la section d'investissement.

Chapitre 042 (Opérations d'ordre de transfert entre sections) : 130 000 euros sont versés à la section d'investissement.

Recettes de fonctionnement :

M. le Maire indique une augmentation prévisionnelle de 1.50% des recettes ; sans l'excédent de fonctionnement reporté.

Chapitre 13 (Atténuation de charges) : le montant inscrit est identique à celui de 2025, soit 40 000 euros

Chapitre 70 (Produits des services domaines et ventes diverses) : une augmentation de 13% est proposée à 237 100 euros ; une augmentation des redevances périscolaires est prévue de 18.75%, en tenant compte du réalisé 2025.

Chapitre 73 (Impôts et taxes) : une augmentation de 20 000 euros, à 1 898 000 est proposée ; les bases augmentent de 1%. M. le Maire précise que les taux n'ont pas bougé depuis 2022 et que la revalorisation des bases est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation, entre les mois de novembre 2024 et novembre 2025.

Le taux proposé pour 2026 est donc de 16.92% pour la taxe d'habitation, 36.49% pour la taxe sur le foncier bâti et de 60.13% pour la taxe sur le foncier non bâti. Le produit recouvré est de 23 728 euros pour la taxe d'habitation, 1 314 272 euros pour le foncier bâti et 82 900 euros pour le foncier non bâti.

M. le Maire propose au vote de l'assemblée délibérante de maintenir pour 2026 les taux à 16.92% pour la taxe d'habitation, 36.49% pour la taxe sur le foncier bâti et de 60.13% pour la taxe sur le foncier non bâti ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité le maintien des taux à leur niveau de 2025

Chapitre 74 (Dotations, subventions et participations) : une hausse de 10 000 euros à 1 088 000 euros est proposée avec une hausse de la DGF de 3% à 960 000 euros, une augmentation de la dotation forfaitaire à 360 000 euros, de la dotation d'aménagement à 600 000 euros, de la dotation de solidarité rurale à 480 000 euros, ainsi qu'un maintien de la dotation nationale de péréquation à 120 000 euros.

Chapitre 75 (autres produits de gestion courante) : 152 000 euros sont inscrits en 2026 ; M. le Maire indique que ce chapitre est toujours sous-évalué, sachant que les immeubles loués par la commune ont rapporté 161 157.83 euros en 2025 alors qu'il était inscrit au BP 2025 147 141.93 euros.

Chapitre 76 (Produits financiers) : il est proposé d'inscrire au budget 2026 la même somme que 2025, à savoir 25 euros.

Chapitre 77 (Produits spécifiques) : le montant de 500 euros est inscrit, comprenant les mandats annulés. M. P-E BERNARD demande une explication sur la différence par rapport à l'inscription 2025 de 10 000 euros : M. M. GIRAUD répond qu'en 2025 a été vendu par la commune du matériel technique à des entreprises privées.

Chapitre 78 (Reprises sur amortissement) : 200 euros sont inscrits

Chapitre 002(Excédent de fonctionnement reporté) : un report de 623 066,27 euros est inscrit

Chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre sections) : 25 000 euros sont inscrits

M. le Maire indique qu'un total de recettes de fonctionnement de 4 063 891.27 euros est inscrit au BP 2026.

Dépenses d'investissement :

Le budget d'investissements 2026 s'élève globalement à 3 085 925,99 €, dont 2 783 714.09 € de travaux incluant 302 211,90 € de restes à réaliser de 2025. Quatre opérations majeures sont inscrites :

- La rénovation/extension du Centre Technique Municipal : 520 000 euros
- La rénovation de l'ancienne trésorerie : 420 000 euros ; M. le Maire indique qu'un loyer de 2000 euros HT a été demandé par courrier au Président du Département et qu'il faut attendre son retour avant d'engager les travaux.
- L'enfouissement des réseaux télécoms aux Essarts : 136 000 euros
- Le programme de voirie : 130 000 euros.

M. le Maire évoque également des dépenses au gymnase Emile Fradet pour 20 500 euros (remplacement de menuiseries, paniers de basket et la mise en place d'un contrôle d'accès) et le remplacement des chaudières gaz à l'espace de la Gorande (15 000 euros) et à la chaufferie bois (13 000 euros) ; 8 000 euros sont également prévus pour des travaux dans l'école maternelle (1 500 euros de matériel informatique et 6 500 euros de rideaux et jeux de cours d'école), ainsi que 10 500 euros pour l'école élémentaire (batteries des détecteurs d'alarme, matériel informatique, matériel de bureau scolaire).

Concernant le gymnase de Braunsbach, 8 200 euros sont prévus pour le remplacement des paniers de basket ; Monsieur le Maire rappelle qu'à moyen terme, une décision sera à prendre concernant l'état du sol, dégradé.

Immeuble de la succession BOINE : 5 000 euros sont inscrits pour une étude de faisabilité sur le devenir du site. Mme A. ROUCHER précise qu'il est stipulé dans le legs que l'immeuble doit rester en l'état, ou éventuellement en faire un musée. M. Bernard PIERRE-EUGENE indique qu'il serait nécessaire de changer les serrures de l'immeuble. M. le Maire le charge de s'en occuper d'ici la fin du mandat.

Recettes d'investissements :

Afin de financer les dépenses d'investissements 2026 il est proposé :

- 930 941.27 euros de virement de la section de fonctionnement
- 285 000 euros de FCTVA
- 40 000 euros de taxe d'aménagement
- 985 770.19 euros d'excédents de fonctionnement capitalisés

Des subventions :

- 49 050 euros d'ACTIV 3 du Département
- 50 000 euros d'ACTIV 4 du Département
- 119 782.73 euros de DETR
- 35 726 euros de fonds de concours de la CCHP

M. le Maire propose au vote de l'assemblée le Budget Primitif 2026, qui, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité.

Etat d'endettement et Structure de la dette :

M. le Maire énonce qu'au 31/12/2025, le capital restant dû est d'1 847 280.74 euros, et qu'en 2026, ce capital va baisser, passant à 1 613 882.15 euros, ce qui laissera des marges de manœuvre à la prochaine équipe municipale.

Les ratios :

M. le Maire rappelle les différents ratios comme le CAC (Coefficient d'Autofinancement Courant), le ratio de rigidité et d'endettement. A ce titre, il rappelle que le ratio d'endettement est de 0.40 années, soit moins de 6 mois, pour rembourser la dette.

L'épargne brute est de 255 euros par habitant en 2024, au-dessus de la strate nationale (217 euros) et départementale (180 euros).

Enfin, Monsieur le Maire indique que les dotations de l'Etat augmentent, ce qui s'explique par le fait que la commune est pauvre.

Questions diverses :

M. J-L CHATRY demande si la piscine municipale ouvrira cet été. M. P. PATEY indique deux problèmes : des fuites d'eau importantes, pour lesquelles a été demandé un dégrèvement à Eaux de Vienne, et le manque de maîtres-nageurs sauveteurs., qui eux seuls peuvent proposer des cours de natation (au contraire des BNSSA). M. P. PATEY indique que l'ouverture de la piscine est maintenue cet été, mais qu'une réflexion sera à mener par la suite, sur le devenir du site.

M. le Maire indique que la prochaine séance du **Conseil Municipal** se tiendra le mardi 3 mars à 19h.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 30.

Le Maire


Eric MARTIN



La secrétaire de séance


Julien MACOUIN

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du mardi 17 février 2026

- N°1 : Affectation provisoire des résultats 2025
- N°2 : Budget 2026 de la commune en fonctionnement et en investissement
- N°3 : Taux d'imposition pour 2026
- N°4 : CFU (reporté)

